

Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 10/03/2020

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE
Elise BOUCHAND

2 avenue des Chasseurs Alpains
73200 ALBERTVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory

Accreditation Forum et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA20-3536			
Identification échantillon :	SLA2002-1527-1		Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
UGE :	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE			
Nom de l'exploitant :	COMM D'AGGLO ARLYSERE			
Nom de l'installation :	STATION DES FRASSES AMONT	Type :	TTP	Code : 004819
PSV :	0000005349			
Point de surveillance :	RESERVOIR DE GRANGET			
Localisation exacte :	ROBINET SORTIE RESERVOIR			
Département/Commune :	73 / ROGNAIX			
Nature:	Eau de production			
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION			
Motif du prélèvement :	CS	Type de visite :	P1	Type Analyse : P103
Prélèvement :	Prélevé le 27/02/2020 de 12h15 à 12h15 Réceptionné le 27/02/2020 à 15h28 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - O. Ricard Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO			

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de début d'Analyse le 27/02/2020 à 16h06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Type de robinet	Robinet	-	Observation				
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	0.13	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.15	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	

Point de surveillance : RESERVOIR DE GRANGET

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	6.6	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spoires d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Bicarbonates	50	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbonates	0	mg/l CO3--	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbone organique total (COT)	0.70	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484		2	#
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	99	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
pH	7.8	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #
TA (Titre alcalimétrique)	0.0	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	4.1	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	18.8	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	4.27	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	0.29	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrates	1.6	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.1		#
Anions							
Chlorures	0.93	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
Sulfates	5.2	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
Métaux							
Calcium total	15.80	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#

Point de surveillance : RESERVOIR DE GRANGET

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Magnésium total	0.78	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#
Potassium total	2.45	mg/l K	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	1.61	mg/l Na	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Composés divers							
Divers							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection							
Radon 222 (*)	71.6	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2		100	1
Radon 222 : incertitude (k=2) (*)	7.8	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2			1

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.**Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés pour les paramètres suivants :****- Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)***La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*François GENET
Responsable Chimie




point prélevé

